



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

28/11/2018



0000148560

Le Ministre

Paris, le 26 NOV. 2018

Réf. : 18-045372-A / BDC-CARAC/GJ
V/Réf : 143288/16469/FB

Madame la Contrôleure générale,

Vous avez adressé à mon prédécesseur, le 30 août 2018, le rapport relatif à votre visite du centre pénitentiaire de Beauvais (Oise) en juillet 2017.

Celui-ci comporte une dizaine de bonnes pratiques et une cinquantaine de recommandations destinées à améliorer la prise en charge des personnes détenues au sein de ce centre pénitentiaire et résoudre les difficultés observées lors de votre visite, sur divers aspects de la vie en détention tels que l'ordre intérieur, l'accès aux droits, la santé ou encore l'insertion des personnes détenues. A ce titre, le rapport pourrait également utilement servir à d'autres lieux comparables.

Vous aviez alors demandé quelles suites nous entendions donner à ces observations.

J'ai l'honneur de vous indiquer que, dans cette perspective, j'ai saisi le préfet de l'Oise qui m'a apporté de nouveaux éléments témoignant de la prise en compte des conclusions de votre rapport par les différents services concernés : le centre pénitentiaire de Beauvais, bien évidemment, mais aussi le centre hospitalier de Beauvais, le centre hospitalier isarien ou la direction de la citoyenneté et des étrangers en France de la préfecture.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16/18, quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS Cedex 19



Certaines des recommandations contenues dans votre rapport ont en effet depuis lors abouti conformément à vos préconisations.

Il en est ainsi des demandes d'obtention et de renouvellement des titres de séjour dont vous aviez pointé la quasi-impossibilité et ses conséquences dommageables sur la régularité au regard du droit au séjour pour les personnes privées de liberté. En effet, un protocole entre l'administration pénitentiaire et la préfecture a été signé en octobre 2018. Celui-ci formalise les relations entre les deux services afin d'améliorer la fluidité du traitement des demandes. Il a également abouti à la mise en place d'un dispositif de recueil des demandes de titres de séjour des personnes placées sous main de justice par les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. A ce jour, sept demandes ont été formulées dont deux dossiers de demande de titre de séjour.

En matière de santé, votre rapport pointait également des marges d'amélioration possibles. Un certain nombre d'entre elles ont trouvé des traductions opérationnelles. J'ai ainsi la satisfaction de vous informer que l'une des insuffisances évoquées dans votre courrier, l'absence de liaison téléphonique directe avec les deux centres hospitaliers dont dépend l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire, a été comblée, une ligne directe ayant été installée en août 2018 pour le centre hospitalier de Beauvais et en septembre 2018 pour le centre hospitalier isarien. D'autres avancées sont en cours ou se sont déjà concrétisées pour surmonter le défaut de coordination que vous aviez regretté, des réunions de coordination et de concertation entre les dispositifs de soins somatiques et psychiatriques étant désormais organisées mensuellement depuis le premier semestre 2018.

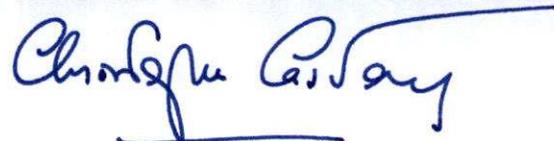
J'attire enfin votre attention sur le fait que la direction du centre pénitentiaire de Beauvais a changé en mai 2018. La nouvelle directrice, qui a pris connaissance de votre rapport, a depuis attiré l'attention du préfet de l'Oise sur le fait qu'elle n'a pas, depuis son arrivée, eu l'occasion d'observer certaines situations mentionnées dans le rapport. La pratique du menottage en cas d'extraction médicale est, par exemple, non systématique mais conditionnée à certains critères, et signalée comme telle dans la note de service signée du chef d'établissement. Un rapport circonstancié mentionne, pour plusieurs recommandations, la conformité des pratiques aux obligations légales et réglementaires relatives aux compétences de la direction locale de l'établissement.

.../...

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance sur les suites de votre visite au centre pénitentiaire de Beauvais. Le rapport qui en est issu et les mesures correctives mises en place depuis permettront de promouvoir les bonnes pratiques destinées à améliorer la prise en charge des personnes privées de liberté auprès d'établissements similaires.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

A handwritten signature in blue ink, reading "Christophe Castaner". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Christophe CASTANER